

Promouvoir la santé sexuelle dès l'école primaire

Frédéric Galtier,

sexologue, formateur, chargé de projet et d'ingénierie : instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) – centre régional d'information et de prévention du sida (Crips) Auvergne-Rhône-Alpes, délégation Puy-de-Dôme.

Prévenir des violences sexuelles se situe au carrefour de différents champs dont l'éducation sexuelle est l'une des pierres angulaires. Le défi sanitaire qu'a représenté le sida dès les années 1980 a amené notre société et, en particulier, une institution comme l'Éducation nationale à repenser ses modalités d'intervention en promotion de la santé concernant l'éducation sexuelle. La plus récente étape de ce long cheminement est la circulaire publiée en septembre 2018¹. Si ce texte renforce une action éducative dès le CP, il ne fait que prolonger une dynamique déjà instaurée en 2003 par la précédente circulaire, découlant elle-même de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception². Le site dédié de l'Éducation nationale Éduscol³ nous rappelle combien l'éducation à la vie affective et sexuelle « contribue à la construction de la personne et à l'éducation du citoyen. [...] Elle participe à la formation de la personnalité, de l'identité de l'enfant et de l'élève, à son développement et à sa socialisation ». À l'échelle européenne, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare que « l'éducation sexuelle doit s'inscrire dans l'éducation au sens large et influencer sur le développement de la personnalité de l'enfant. Par son caractère anticipatif, elle contribuera à prévenir les effets potentiellement négatifs de la sexualité et à améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être. C'est dire que l'éducation sexuelle holistique⁴ promeut la santé en

général [1] ». Enfin, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, les sciences et la culture (Unesco) milite en faveur d'une éducation complète à la sexualité [2], prônant entre autres les relations interpersonnelles, les valeurs, les droits, l'égalité des genres comme participant à la prévention des violences.

S'approprier l'information et acquérir des aptitudes pour agir

Accompagner la santé sexuelle en milieu scolaire consiste donc à intervenir dès le plus jeune âge en concevant des programmes aux ambitions plus larges que la simple information : il s'agit désormais de promouvoir la santé sexuelle. Cela implique une approche positive, défendant les droits sexuels tels que définis par l'OMS en 2002, et fondée sur les déterminants de santé sexuelle [3]. À partir de ce socle, la priorité est donc de développer des actions – sur le mode de ce que préconise l'éducation pour la santé – et qui « grâce à un accompagnement individuel ou communautaire, permettent aux personnes et aux groupes de s'approprier des informations et d'acquérir des aptitudes pour agir dans un sens favorable à leur santé et à celle de la collectivité [4] ».

Le développement des compétences psychosociales doit ainsi s'inscrire au cœur de l'éducation sexuelle. Un nouveau paradigme qui bannit les entrées thématiques pour se concentrer sur l'individu et ses propres ressources, afin de l'aider à gérer au mieux les situations pouvant le mettre en difficulté ou générant du stress : construction identitaire, découverte du corps sexué, premier baiser, premiers fantasmes, premiers émois, affirmation de ses désirs et de son orientation sexuelle, développement pubertaire, risques d'infections sexuellement transmissibles (IST)...

Cette promotion des compétences psychosociales prend place dans un dispositif créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République : le parcours éducatif santé⁵ qui implique tous les acteurs éducatifs (personnels de direction, enseignants, personnels de santé et des services sociaux, sans oublier les enfants et les parents). Il met aussi en évidence les liens entre l'éducation à la santé et l'éducation à la citoyenneté, en cohérence avec les objectifs de la circulaire de 2018. L'objectif 1 de l'Axe 1 de la Stratégie nationale de santé sexuelle est en parfaite résonance avec cette démarche : « L'éducation à la sexualité se développe à travers tous les enseignements, en particulier celui de biologie, et la vie scolaire. Désormais intégrée dans les objectifs prioritaires du parcours éducatif de santé [...], [elle] doit poursuivre son déploiement pour une mise en œuvre effective dans l'ensemble des établissements scolaires. » Les personnels doivent donc avoir accès à une formation adéquate leur permettant d'appréhender la question dans un souci de cohérence et s'appuyant sur leurs compétences. Le rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a déjà alerté en 2016 sur ce manque criant.

La santé sexuelle devrait être la pierre angulaire de toute politique de santé en milieu scolaire (les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté – CESC⁶ étant garants de ces actions), si elle inscrit la notion de plaisir en filigrane : plaisir de jouir comme on le veut, de prendre des substances qui vont modifier les perceptions et les comportements, qui vont faciliter la rencontre avec l'autre, de manger ce dont on a envie, de conduire vite et sans casque pour sentir cette fureur de vivre... Le plaisir est un carburant vital pouvant conduire à des pratiques dites